

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF.

DATE 07/08/2006

ANNEXE(S)

CONTACT Marguerite Betermiez

TÉL.

FAX

E-MAIL [marguerite.betermiez@health.fgov.be](mailto:marguerite.betermiez@health.fgov.be)

Aux services d'ambulance collaborant à l'Aide médicale urgente;  
Aux écoles de formation et de perfectionnement des secouristes-ambulanciers  
cc. Commissions provinciales d'Aide médicale urgente, Cellule stratégique du Ministre Demotte

OBJET Circulaire ICM/AMU n° 008 relative au manuel de formation de base du secouriste-ambulancier coordonné par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Madame, Monsieur,

Le secouriste-ambulancier joue un rôle important au sein de l'Aide médicale urgente. Un haut niveau de formation est indispensable afin d'assurer des interventions de qualité et de préserver ainsi un maximum les chances de survie des victimes.

Pour assurer ce haut niveau de formation, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement coordonne et distribue le manuel du secouriste-ambulancier depuis plusieurs années.

Conformément à l'article 2.5° de l'arrêté royal du 13 février 1998, ce manuel constitue la base de la formation du secouriste-ambulancier. Son objectif est aussi de promouvoir l'uniformité dans les procédures et les interventions.

Vu le vieillissement rapide des chapitres et l'importante administration générée par la distribution du manuel, celui-ci ne sera plus, jusqu'à nouvel ordre, distribué en version papier.

Par contre, le SPF propose maintenant sur son site Internet, et ce à partir du manuel d'origine, la dernière version validée.

Afin de la consulter, rendez-vous sur le site <http://www.health.fgov.be>, rubrique : Soins de santé, gestion des incidents et des crises, intervenants : secouristes-ambulanciers, manuel du secouriste-ambulancier ou encore en tapant « manuel » dans le moteur de recherche.



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,  
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT**

Face à chaque chapitre, la dernière date de validation est clairement mentionnée. S'il existe certainement diverses versions plus récentes, elles ne sont pas validées fédéralement. Grâce aux moyens budgétaires libérés, des travaux de mise à jour sont régulièrement effectués, notamment avec l'aide des écoles de formation et de perfectionnement des secouristes-ambulanciers.

Vos remarques et vos suggestions sont aussi essentielles pour améliorer cet outil de base. Elles pourront certainement être prises en compte pour le futur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers Partenaires, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michel Van Hoegaerden  
Directeur général ff.  
Direction générale Soins de Santé primaires et Gestion de Crise